



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 00-2 - FOURRIERE
AUTOMOBILE - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - SARL AUTOLIVE -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
- EXERCICE 2014 - INFORMATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3144/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Les articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux délégations de service publics précisent que chaque délégataire doit remettre à l'autorité délégante, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport doit être assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le cadre de l'exploitation de cette activité, la SARL « Auto Live », qui s'est vue confier, le 8 août 2012, pour une durée de 6 ans, cette activité de service public, cette dernière a transmis le rapport du délégataire et a fourni les éléments d'informations très brièvement rappelés ci-après :

Le nombre total de véhicules mis en fourrière en 2014 s'élève à 2 936 :

- 145 véhicules ont été restitués après commencement d'exécution et règlement des frais ;
- 2 791 véhicules ont fait l'objet d'une mesure de gardiennage dont 2 627 voitures. Le nombre de jours de gardiennage s'établit à 6 486 pour cet exercice (6 098 pour l'année 2013).

Le délégataire a, ainsi, réalisé un produit d'exploitation de 345 k€, et des charges d'exploitation de l'ordre de 331,5 k€.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a versé à la ville une redevance de 42 k€.

Le délégataire enregistre pour sa seconde année d'exploitation un résultat net de + 3,2 k€ (-2,2 k€ en 2013).

Sur le plan des prestations fournies, il convient de souligner que, tout au long de cet exercice, le délégataire de ce service public a su faire preuve de réactivité et de disponibilité pour intervenir rapidement sur la voie publique.

Cette activité reste toutefois principalement liée à la mise en place des marchés de la Commune puisque 30 % des enlèvements opérés par la fourrière sont effectués entre 6 heures et 8 heures lors de l'installation des marchés communaux (26 % en 2013).

La Commission Consultative des Service Publics Locaux, lors de sa séance du 16 octobre 2015, se prononce sur ce dossier, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

00-2 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL AUTOLIVE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL


Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **PREND ACTE** du rapport annuel, pour l'exercice 2014, du délégataire de la fourrière municipale, produit par la SARL « Auto Live » conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-2 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL AUTOLIVE -
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3141-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3141-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public